



SNTPCT

**10 rue de Trétagne
75018 PARIS**

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr

Site : www.sntpct.fr

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Assurance chômage Annexes VIII et X

Communiqué

Les négociations sont toujours en cours au niveau interprofessionnel et à quelques heures de la fin, les confédérations patronales et les confédérations syndicales de salariés ne semblent pas encore en mesure de parvenir à un Accord sur le régime général.

C'est dans ce contexte que les 3 confédérations patronales MEDEF, CPME, U2P ont déposé la veille un projet d'accord portant sur le régime général qui contiennent **leurs prétentions concernant les Annexes VIII et X.**

Sans surprise, dans le droit fil du document de cadrage imprudemment ratifié par la CFDT, la CFTC et la CFE/CGC, elles proposent au tout dernier moment de durcir les conditions d'ouverture de droits et d'exiger 610 heures / 12 mois pour les techniciens de l'Annexe VIII et 580 heures / 12 mois pour les artistes de l'Annexe X.

Ceci est bien entendu totalement inacceptable.

Après avoir rabaissé nos droits par le haut en aggravant fortement les franchises sur le montant des salaires, elles entendent le rabaissé par le bas en augmentant le nombre d'heures à réunir pour ouvrir des droits.

Quelle Confédération syndicale de salariés serait à même d'accepter une telle régression ?

Quel que soit le résultat des négociations de ce soir, nous sommes prêts à engager la mobilisation de toutes nos forces au cas où le Gouvernement viendrait agréer - en cas d'accord - ou reprendre à son compte de telles propositions.

Paris, le 10 novembre 2023
